



SUD Education Calvados
7 avenue de Cambridge
14200 Hérouville St Clair

Mail : sudeduc14@free.fr

Tél : 06 72 67 50 13
02.31.24.23.36



STAGE DE FORMATION SYNDICALE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Jeudi 14 février 2013
9 H à 17 H 00 heures
Lycée professionnel Victor Lépine de Caen

Ordre du jour * :

- **La vie dans les lycées professionnels**
- **La loi d'orientation**
- **La refondation de l'école et les LP**

N'hésitez pas à convier les sympathisants à participer !

ATTENTION !!!

Pour nous permettre une bonne gestion du stage, il nous faut connaître les inscrits au plus tard le vendredi 8 février 2013 en nous renvoyant le coupon d'inscription ci-dessous, ou par mel à

moisseron.eric@orange.fr

INSCRIPTION AU STAGE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL – 14 février 2013

NOM et PRENOM :

Etablissement :

Fonction :

Adresse :

Mel :

Tel :

REPAS : OUI NON

FORMATION SYNDICALE : UN DROIT DONT IL FAUT USER !

Chaque fonctionnaire ou agent non titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum).

La demande doit être faite au plus tard au moins un mois avant le stage par la voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (recteur, inspecteur d'académie...).

A défaut de réponse expresse, au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé.

Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la Commission Administrative Paritaire Académique qui suit.

L'administration peut demander après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation, ni autre document ni d'information sur l'objet de ce stage.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En adressant au chef d'établissement (dans le secondaire) une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir le syndicat.

En avertissant le syndicat de sa participation afin qu'il établisse une liste d'émargement nécessaire à l'établissement des attestations de présence.

LETTRE A REMETTRE AU PROVISEUR, UN MOIS AVANT, **au plus tard le 14 janvier 2013**

NOM :
PLP :
Lycée
Adresse du lycée

A

Monsieur le Recteur
Rectorat de Caen
14000 Caen

S/C
M Le Proviseur
Du Lycée

A , le 2013

Objet : Congé pour formation syndicale

Monsieur le Recteur,

Je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'une journée, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation :

« Enseigner en lycée professionnel » qui se déroulera le jeudi 14 février 2013 au lycée professionnel Victor Lépine de Caen

sous l'égide du Centre d'Etudes et de Formation Interprofessionnelles CEFI Solidaires 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations et l'assurance de mon attachement au service public d'éducation.